

## Procès-Verbal n°1 de la Commission Technique en Arbitrage

---

Réunion : 25 Février 2022  
10H00 au siège du District Gard-Lozère

---

Présents: MRS Claude BOUILLET. Christian BOUTADE. Nicolas RAINVILLE

---

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

*Toutes correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.*

### **RESERVE TECHNIQUE**

**Match** : RIBAUTE TAVERNES / SC BROUZET LES ALES joué le 13.02.2022

**Championnat** : D4 Poule A

**Score**: 4/0

Réclamation formulée par SC Brouzet les Alès

Vu les pièces du dossier,

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre,

Vu les rapports complémentaires.

La CTA dit la réserve Technique **IRRECEVABLE** car non confirmée.

La CTA transmet le dossier à la commission compétente pour suite à donner.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le Président,**  
BOUILLET Claude

**Le Secrétaire de Séance,**  
BOUTADE Christian

